



Maire : MP. ROGOU
(démissionnaire depuis le
08/11/2022 - Intérim assuré
par la 1ère adjointe)

1er adjoint : A. BUTEL
2ème adjoint : J. LAPEYRE
3ème adjoint : J. PUGET
4ème adjoint: Alain LAURENS

DANS CE NUMÉRO :

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Approbation de PV du 18/11/22 - Approuvé
- 3- OT- Convention Trophée Jeunes Vététistes
- 4- Forfait de ski enfants
- 5- Occupation du domaine public: demande de rupture de la convention « Dévoluy Scoot Kids »
- 6- Occupation du domaine public: exploitation d'une activité motoneige enfant à SD
- 7- Occupation du domaine public : installation et exploitation de manèges à SD et la JDL
- 8- Occupation du domaine public: organisation d'une activité « Escape Show Room »
- 9- Tableau des effectifs création d'un poste d'adjoint administratif catégorie C
- 10- Séjour scolaire (CE2-CM1-CM2) - « Musique et Cirque » demande de subventions
- 11- Open Snow Volley du Dévoluy 2022- subvention communale
- 12- Activités sportives au primaire 2021/2022—subvention départementale
- 13- Convention CTG - CAF
- 14- Convention CTG - avenants 2022/2024 : ALSH périscolaire / ALSH adolescents / ALSH extrascolaire
- 15- Travaux de mise en conformité définitive du captage de Mouche-Chat - subvention Agence de l'Eau

Le Petit Rapporteur

EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

N ° 8 8

Secrétaire de séance: Alain LAURENS

Conseil municipal du 29 novembre 2022

Présents: A.BUTEL, A.LAURENS, S.PATRAS, J.PUGET, J.L.SERRES, J.M.PRAYER, MP.ROGOU

Excusés/Pouvoirs: M.J.CAYOL (pouvoir à J.PUGET), J.LAPEYRE (pouvoir à A.BUTEL), A.MANIVEL (pouvoir à J.L.SERRES), A.MARRIQ (pouvoir à MP.ROGOU), C.LAPEYRE

Absent: F.SERRES

Au cours du dernier Conseil Municipal du 29 novembre dernier, différents points ont été abordés (hormis les questions diverses).

3- Office de Tourisme du Dévoluy: convention Trophée des Jeunes Vététistes (été 2023) :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** ladite convention,
- **Autorise**, la 1^{ère} adjointe pour le maire démissionnaire, à signer ladite convention.

4- Forfait de ski enfants du Dévoluy :

Retiré

5- Occupation du domaine public: demande de rupture de la convention avec « Dévoluy Scoot Kids » :

Retiré

6- Occupation du domaine public: exploitation d'une activité motoneige enfant à Superdévoluy :

Retiré

7- Occupation du domaine public: installation et exploitation de manèges à Superdévoluy et à la Joue du Loup :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Consent** une autorisation à M. Pascal ARNAUD pour installer deux structures de

jeux type manège pour enfants : l'une située sur le front de neige de Superdévoluy (parcelle cadastrée 05139 AA 110) et l'autre sur le front de neige de La Joue du Loup (parcelle cadastrée 05139 002 AA 88).

- **Autorise** la première adjointe à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public (2 ans renouvelable 2 fois)
- **Précise** que la redevance sera calculée à partir de la grille tarifaire adoptée par la délibération n°2022-063.

8- Occupation du domaine public: organisation d'une activité « Escape Show Room » - yourte du Col du Festre:

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 2 absentions (Marie-Paule ROGOU et Amélie MARRIQ):

- **Consent** une autorisation à Mme Doriane BRUNET MEYER pour organiser une activité "Escape Show Room" dans la Yourte de la commune située au Col du Festre.
- **Autorise** la première adjointe à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public (1 an)
- **Fixe** le montant de la redevance à 200€

9- Tableau des effectifs - création poste d'adjoint administratif Catégorie C :

Retiré - Poste déjà créé

10- Séjour scolaire (CE2-CM1-CM2) « Musique et Cirque à Crupies (2023) - demande d'une subvention au Département et allocation d'une subvention communale :

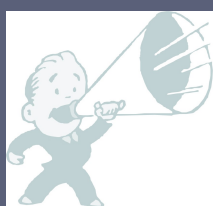
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** la première adjointe, Alexandra BUTEL, pour le maire démissionnaire à solliciter une subvention auprès du Département des Hautes-Alpes pour le financement de la classe de découvertes d'un montant de 480€,
- **Décide** que le montant alloué par la commune pour la réalisation du voyage sera de 2160€, comprenant l'avance de la subvention départementale,
- **Dit** que le nombre d'enfants participant à ladite classe de découvertes sera de 24,
- **Dit** que ladite classe de découverte aura pour thème « Musique et Cirque » ; qu'elle se déroulera du lundi 06 février au vendredi 10 février 2023 au Centre Musiflore sis 215 chemin de Musiflore 26460 CRUPIES

11- Open Snow Volley du Dévoluy 2022 - demande d'une subvention communale :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet présenté,
- **Décide** d'attribuer une subvention de 1000€ pour



- 16- Dotation amortissement subvention - Budget Principal
- 17- Dotation amortissement subvention - Budget Annexe Eau Assainissement STEP
- 18- Subvention d'équilibre du Budget annexe Centre de bien-être O'DYCEA
- 19- Sanitaires publics sur le front de neige de la JDL— attribution lot 01
- 20- Sanitaires publics sur le front de neige de la JDL— attribution lot 02
- 21- Eau Assainissement STEP— recherche assistance à maîtrise d'ouvrage
- 22- Fixation des tarifs ALSH— régularisation
- 23- Convention prestataire déneigement des villages
- 24- Urbanisme - DIA
- 25- Délégations du conseil municipal au Maire
- 26- Motions approuvées lors de l'AG de l'AMF 05
- 27- Informations sur les décisions du maire prise dans le cadre de sa délégation

Si vous souhaitez accéder aux Procès-verbaux complets, vous pouvez vous rendre sur le site de la Commune: www.mairiedevoluy.fr

Le PV relatif à ce conseil municipal sera publié dès son approbation en séance.

l'organisation de l'Open de Snow Volley du Dévoluy 2022,

- **Autorise** à Alexandra BUTEL 1^{ère} adjointe, pour la maire démissionnaire, à signer tous les documents relatifs à l'affaire.

12- Activités sportives à l'école primaire pour l'année 2021/2022—demande d'une subvention au Département :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 2 absentions (Marie-Paule ROGOU et Amélie MARRIQ) :

- **Autorise**, Alexandra BUTEL 1^{ère} adjointe, pour le maire démissionnaire, à solliciter une demande de subvention auprès du Département à hauteur de 2 443.40 euros pour le financement des activités sportives sur l'année scolaire 2021-2022.

13- Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Acte** le principe d'engagement de la Commune du Dévoluy à poursuivre le partenariat de la CAF au travers de la Convention Territoriale Globale,
- **Autorise** Alexandra BUTEL, 1^{ère} adjointe pour le maire démissionnaire, à signer ladite convention avec la CAF.

14- Convention Territoriale Globale - avenants pour 2022/2024:

Les avenants sont :

- Accueil de loisirs sans hébergement – Périscolaire
- Accueil de loisirs sans hébergement – Accueil adolescents
- Accueil de loisirs sans hébergement – Extrascolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** lesdites conventions,
- **Autorise** la 1^{ère} adjointe, pour le maire démissionnaire, à signer lesdites conventions.

15- Travaux de mise en conformité définitive du captage de Mouche Chat - demande de subvention à l'Agence de l'Eau:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet des travaux de mise en conformité définitive du captage de Mouche Chat dont le coût prévisionnel global est de 94 000 € H.T,
- Ajoute ces travaux au contrat ZRR,
- Sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 30 % pour la réalisation de cette opération.

16- Dotation amortissement subvention - budget principal:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées à 15 ans.

17- Dotation amortissement subvention - budget annexe Eau Assainissement Step :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la modification de la délibération n°2013-036 afin que les durées d'amortissement des subventions soient identiques aux durées fixées pour chaque type de bien.

18- Subvention d'équilibre du Budget annexe Centre de Bien-être O'DYCEA :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'attribution d'une subvention d'équilibre du Budget annexe Centre de bien-être O'DYCEA.

19- Décision de confier les travaux de terrassement et de réseaux du front de neige de la Joue du Loup à l'entreprise PISTONO :

La Majorité souhaite retravailler ce projet dans un second plus global.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 9 Contre et 2 Pour (Marie-Paule ROGOU et Amélie MARRIQ) :

- **N'Approuve pas** la décision de la commission d'appel d'offres,
- **Décide de ne pas attribuer** le lot « terrassements et réseaux »

20- Décision de confier l'installation des sanitaires du front de neige de la Joue du Loup à l'entreprise MPS toilettes auto:

La Majorité souhaite retravailler ce projet dans un second plus global.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 9 Contre et 2 Pour (Marie-Paule ROGOU et Amélie MARRIQ) :

- **N'Approuve pas** la décision de la commission d'appel d'offres,
- **Décide de ne pas attribuer** le lot « installation de toilettes »

21- Eau Assainissement STEP: recherche assistance à maîtrise d'ouvrage:

Le Conseil Municipal, après en



avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Alexandra BUTEL, 1^{ère} adjointe pour le maire démissionnaire, à lancer un appel à candidature pour une assistance à maîtrise d'ouvrage sur l'étude des modes de gestion des services de l'eau et de l'assainissement.

22- Fixation des tarifs de l'ALSH - régularisation :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les tarifs appliqués actuellement pour l'ALSH afin de régulariser la situation.

23- Convention prestataire déneigement des villages :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les tarifs ,
- **Autorise** Alexandra BUTEL, 1^{ère} adjointe, pour la maire démissionnaire, à signer la convention.

24- Urbanisme - Déclarations d'intention d'aliéner :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la décision de la commission urbanisme,
- **Décide** de ne pas user de son droit de préemption pour les cas présentés lors de la séance.

25- Délégations du Conseil municipal au Maire (L1222-22 et L2122-23 du CGCT) :

Retiré

26- Motions approuvées lors de l'AG de l'AMF 05:

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les motions ci-dessous :

- Relative à la liberté de choix en matière de transfert des compétences « eau » et « assainissement » des communes aux communautés de communes
- Relative à l'explosion du coût de l'énergie pour les collectivités territoriales
- Relative aux modalités d'application de l'objectif de « zéro artificialisation nette » des sols
- Relative à l'adoption de mesures financières et fiscales nécessaires à la survie des collectivités territoriales

Levée de la séance : 18h50

Si vous souhaitez

accéder aux

Procès-verbaux

complets, vous pouvez

vous rendre sur le site de

la Commune:

www.mairiedevoluy.fr

Le PV relatif à ce conseil

municipal sera publié

dès son approbation en

séance.